

# L'ARTISANAT ET LA CULTURE :

Le Mot Ecrit

18 Septembre 2013

15h00

Sale II, UNESCO, 7 Place de Fontenoy, Paris 7<sup>e</sup>

Excellences,

Monsieur Boutros Boutros-Ghali,

Mesdames et Messieurs les orateurs,

Excellence et Cher ami Vinay Sheel Oberoi,

Le hasard veut qu'au cours de la même semaine je sois amené à m'exprimer aujourd'hui sur le sujet de la diversité culturelle et linguistique, en particulier les liens entre le langage, la culture, l'artisanat et la calligraphie, et vendredi sur la biodiversité dans le cadre de la conférence nationale sur l'environnement qui se tiendra à Paris en présence du Président de la République et du Premier ministre.

J'interviendrai sur la biodiversité en tant que président de l'Agence nationale des aires marines protégées et, à vrai dire, j'ai un peu cherché la légitimité qui pouvait être la mienne - en dehors de l'amitié avec Vinay Sheel Oberoi – pour m'exprimer sur la diversité linguistique et culturelle avec

d'autres personnalités infiniment plus compétente que votre serviteur sur le sujet.

Je suis membre du Parlement français, c'est-à-dire d'un pays qui est un des moins ouverts au monde à la diversité linguistique même si c'est en réalité une spécialité française très récente (I).

Je suis par ailleurs le président de la Région de Corse, petite île de 8 000 km<sup>2</sup> et de 300 000 habitants, qui revendique, à l'unanimité de sa représentation à l'assemblée régionale, la reconnaissance de la langue corse dans le cadre d'une coofficialité avec le français (II).

Enfin, je suis moi-même le produit de la diversité linguistique pour des raisons historiques et familiales et cela me donne sur le sujet une expérience intuitive et une curiosité intellectuelle (III).

I will not speak to you in corsican, because there are probably few people present able to understand corsican... I will not speak to you in english to spare you my awfull english, but in french...

\*\*\*

## I. Les langues de France

Un parfait francophone, car il arrive souvent que les meilleurs locuteurs du français ne soient pas d'origine française, comme M. Boutros Boutros-Ghali, sera peut-être surpris ou choqué de ce que j'affirme qu'en France, la pratique du français par tous les citoyens est finalement, à l'échelle de notre longue histoire une complète nouveauté, tandis que la reconnaissance du français comme langue officielle est extrêmement récente.

Dans la longue durée historique, le français n'est que la dernière en date des langues dont la pratique a dominé la France. Il y a certainement eu au départ par définition des langues non indo-européennes dont il subsiste seulement aujourd'hui la langue basque qui est avec le finnois, le hongrois et l'estonien une des dernières langues non indo-européennes d'Europe.

Est venu ensuite le gaulois, langue indo-européenne puis le bas latin qui a formé une famille linguistique des langues romanes de France, tandis que l'extension de la France lui a agrégé des régions dont la langue n'était pas romane : l'alsacien, le mosellan, le breton et le flamand, sans parler des différents créoles, de l'amérindien, du polynésien de nos outre-mers,

A la veille de la révolution française, « les locuteurs de compétence native francophones » du royaume étaient probablement tout à fait minoritaires.

Sur le plan légal, le premier acte de reconnaissance, des langues de France par rapport au français, c'est l'ordonnance de Villers-Cotterêts publiée par le roi François Ier sur laquelle on fait souvent un contresens en prétendant qu'elle a établi comme seule langue légale le français par rapport au latin.

En réalité, elle a indiqué que l'état civil devait être écrit « en bon langage françois », c'est-à-dire non pas en latin mais dans la langue telle qu'elle était parlée sur le territoire considéré qui pouvait être le breton ou la langue d'Oc etc... ainsi que le français d'Ile-de-France.

C'est tellement vrai que jusqu'au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle en Corse les documents officiels étaient écrits en français et en italien parce que fort peu de gens parlaient français, que le corse ne s'écrivait pas et que seul l'italien était utilisé à l'écrit et que tous les corses qui savaient lire et écrire comprenaient parfaitement l'italien.

En réalité, le français n'est devenu la langue officielle et constitutionnelle de la République qu'en 1992, à l'occasion de la ratification du traité de Maastricht.

Contrairement à une légende, les révolutionnaires de 1789 n'ont pas d'emblée milité pour un français, langue officielle unique, bien au contraire. Voulant établir la Révolution française et que nul n'ignore sa loi, les constituants de l'époque avaient décidé d'écrire et de diffuser ladite loi dans toutes les langues compréhensibles par le peuple français et l'ont faite systématiquement traduire en breton, en provençal, en occitan etc...

Il est vrai que c'était long, coûteux et compliqué et ce n'est que plus tard et pour des raisons politiques qu'à l'initiative de l'Abbé Grégoire, la République a décidé de casser cette mécanique pluri linguiste et d'imposer dans les faits le français unique. Ce n'est peut-être pas l'effet du hasard si la Révolution française a abandonné la diversité linguistique au moment où elle s'apprêtait à basculer dans la dictature.

Par la suite, l'immense prestige du français comme langue littéraire s'est imposé dans les milieux de la culture et dans l'élite de nombreux pays dans la Russie tsariste (les premiers mots de *Guerre et Paix* de Tolstoï sont en français) tandis que de merveilleux locuteurs du français se trouvent encore aujourd'hui être égyptiens, turcs, iraniens etc...

Je relève au passage que l'on nous dit à propos de la langue corse qu'elle ne peut s'enseigner et qu'on ne peut la maîtriser qu'en l'ayant apprise au berceau.

Mais le corse, comme toutes les langues, peut s'apprendre comme ce fut le cas pour les académiciens Eugène Ionesco, François Cheng, Hector Biancotti ou Léopold Sedar

Senghor et même, ce qui est moins connu, Michel de Montaigne puisque, ayant perdu sa mère, son père l'avait éduqué en latin, tandis qu'il a écrit une partie du *Journal de voyage en Italie* en italien !

Une langue est donc le produit de l'histoire et, contrairement à une légende, une langue se décrète, parfois se reconstruit de manière relativement arbitraire, ce qui a été le cas, entre autres, du norvégien, de l'hébreu moderne et même donc du français puisque c'est bien une volonté de l'Etat qui a décidé progressivement d'imposer le français à toute la nation, tandis qu'à travers l'Académie française, on organisait l'évolution de la langue et que le gouvernement décide par décret de l'orthographe officielle. Il existe aujourd'hui dans l'Europe au sens large une charte des langues minoritaires que la France a signée mais jamais ratifiée à l'instar de la Turquie !

## II. Le cas de la langue corse

Honoré de Balzac avait écrit, après un séjour de quelques jours en Corse : « la Corse est une île française chauffée par le soleil d'Italie, où tout bout comme dans une fournaise, et

où l'on se tue les uns les autres, de père en fils, à propos de rien: une idée qu'ils ont ». Cette phrase toujours d'actualité illustre tout à la fois le génie de Balzac et la dualité linguistique de notre île.

En tant que président de la Région corse, j'ai proposé que l'on mette en œuvre un statut de coofficialité de la langue corse et du français dans notre île, c'est-à-dire une sorte de bilinguisme officiel où les deux langues, celle qui en est originaire et qui est encore parlée par une grande partie de la population, le corse et celle qui a été fort heureusement importée et qui nous donne la chance de parler naturellement le français, une immense langue de culture dans le monde entier.

Notre assemblée régionale a donc voté à l'unanimité cette proposition qui se heurte aujourd'hui à un obstacle juridique considérable : le fait que le Conseil constitutionnel français n'admet pas la constitutionnalité d'une ratification de la charte européenne des langues minoritaires bien que de nombreux juristes à commencer par mon regretté ami Guy Carcassonne l'ai considérée comme possible.



Au-delà des aspects juridiques, il m'a toujours semblé que le droit de voir reconnaître sa langue est un droit naturel qui a été reconnu dans la charte précitée des langues européennes minoritaires et qui a fait l'objet d'une déclaration universelle des droits linguistiques proclamée à Barcelone en juin 1997 par l'UNESCO et divers organismes gouvernementaux ainsi que le concours de nombreuses personnalités internationales parmi lesquelles plusieurs prix Nobel.

Le Parlement européen s'est prononcé, le 11 septembre dernier, à une forte majorité sur les droits des locuteurs des langues minoritaires.

Cette position française sur les langues minoritaires de France est d'autant plus surprenante eu égard à la richesse linguistique de notre pays, que nos gouvernements successifs ont pour constante attitude de condamner les pays qui ne respectent pas les identités linguistiques minoritaires en enjoignant par exemple à la Chine de reconnaître le tibétain au Tibet et au gouvernement turc de faire de même avec la langue kurde.

Mais comme disait l'écrivain français Georges Courteline, « s'il fallait tolérer aux autres tout ce qu'on se permet à soi-même, la vie ne serait plus tenable ».

Il nous reste à espérer que les principes de tolérance, de respect de la diversité et de liberté culturelle l'emportent dans un pays qui est tout de même, au passé et au présent, une très grande démocratie.

### III. Les racines de ma propre diversité linguistique

Dans ma famille paternelle, on a toujours pratiqué la diversité linguistique pour des raisons historiques évidentes. Mon pauvre père parlait fort bien l'anglais, le corse et, bien évidemment, le français. Mon grand-père ne parlait que le français, l'italien et le corse. Mon arrière grand-père ajoutait à ces trois langues de base le latin. Et mon arrière arrière grand-père, outre le latin et les trois langues de base, maîtrisait parfaitement l'anglais au point d'avoir traduit de nombreux ouvrages de l'anglais au français...

Une de mes sœurs parle chinois, mon épouse est indienne du Bengale et parfaitement anglophone et francophone et c'est ce qui me permet d'être le seul membre du Parlement

français à bénéficier du statut de « Person of Indian Origin ». Ma grand-mère paternelle mariée à mon grand-père corse maîtrisait parfaitement, le français, l'alsacien et l'allemand ainsi que le corse qu'elle avait appris.

Cette diversité linguistique familiale est en France plus rare que dans un pays comme l'Inde mais qui oserait dire que cela pose problème ? Qui oserait nier qu'elle donne une incontestable ouverture sur le monde ?

\*\*\*

Dans l'ancienne Grèce, la τέχνη était à la fois « l'art » et la « technique ». Il est d'ailleurs resté une trace de ce concept dans la langue française dans laquelle on dit encore « l'homme de l'art » à propos d'un maître d'œuvre du bâtiment, architecte ou ingénieur, ou dans la référence aux « arts et métiers » dans une grande école d'ingénieur. De même dans l'italien d'autrefois, il est fait référence à ce concept en appelant la corporation des filateurs de laine « l'arte de la lana ».

L'exposition que vous allez visiter en est une remarquable illustration puisque les objets exposés sont de véritables œuvres d'art dans lesquelles la technique est indissociable du message artistique, le langage est exprimé en art calligraphique, tandis que le tout est intimement lié à l'identité d'un peuple ou d'une communauté comme un vin est avant tout le produit de son terroir nourricier et des techniques empiriques ou scientifiques du viticulteur.

Dans *Tristes Tropiques*, Claude Levi-Strauss souligne ce que l'on pourrait appeler le paradoxe du rhum.

Le rhum industriel, fabriqué par des machines modernes et vieilli dans des cuves d'acier rutilantes est un produit standard sans véritable personnalité tandis que le vieux rhum élaboré dans des cabanes de planches sans âge, désordonnées au possible et généralement crasseuses, vieilli dans des tonneaux sombres est véritablement délectable.

Il est réconfortant de penser que ces expressions traditionnelles et sans cesse renouvelées de la culture, des techniques et des langues survivent encore dans un monde où la diversité culturelle est menacée par l'uniformisation de la communication, des lois et cette obsession productiviste qui se nourrit et se développe dans les évolutions technologiques. L'art a beaucoup à attendre des technologies. Marcel Proust, un de nos plus grands écrivains français adorait les nouvelles technologies de son époque (électricité, automobile, téléphone...) et lorsque l'on voit ses incroyables manuscrits, barrés de corrections successives avec des papiers repliés collés en marge, longs parfois d'un mètre ou plus avec encore des corrections, on imagine qu'il aurait pu écrire plus vite et plus s'il avait disposé d'un traitement de texte électronique... Proust est d'ailleurs un remarquable exemple de plurilinguisme intuitif puisqu'il s'est montré capable de réussir une exceptionnelle traduction d'un auteur anglais, Ruskin, sans être capable ni de parler, ni de lire vraiment l'anglais !

Pourtant, nous devons apprendre à conjuguer le progrès et la tradition, la communication universelle et la diversité des langues, la promotion de l'identité de chaque peuple et de

chaque communauté et la paix entre les peuples qui seront d'autant plus respectueux et curieux les uns des autres qu'on leur aura permis de rester ce qu'ils sont.